

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 2
de l'Association québécoise des consommateurs
industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec
(« AQCIE-CIFQ »)**

**HQT - DEMANDE D'AUTORISATION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020
POUR LES PROJETS DU TRANSPORTEUR DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST
INFÉRIEUR À 65 MILLIONS DE DOLLARS**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE L'AQCIE ET DU CIFQ AU
TRANSPORTEUR**

- 1. Références :**
- (i) B-0004, page 12
 - (ii) B-0013, page 13
 - (iii) B-0013, page 10 et 11
 - (iv) D-2019-30, page 12

Préambule :

La référence (i) datée du 2 août 2019 présente le tableau suivant qui montre que le budget total prévu pour l'année 2019 est respecté.

**Tableau 6¹¹
Portrait des investissements 2019
(M\$)**

Catégorie d'investissement	Autorisé	Réel au 30 avril	Estimé 8 mois	Total	Écart
Ne générant pas de revenus additionnels	620	160	500	660	40
Maintien des actifs	503	135	409	544	41
Maintien et amélioration de la qualité du service	52	15	36	51	-1
Respect des exigences	65	10	55	65	0
Générant des revenus additionnels	122	17	65	82	-40
Croissance des besoins de la clientèle	122	17	65	82	-40
Total	742	177	565	742	0

2019 : Total autorisé correspond aux décisions D-2019-030 et D-2019-068.

La référence (ii) datée du 7 octobre 2019 présente le tableau suivant qui montre qu'il est maintenant prévu que le budget de l'année 2019 sera dépassé de 91 M\$, soit de 12,3%.

Tableau 6
Portrait des investissements 2019
(M\$)

Catégorie d'investissement	Budget				
	Autorisé	Réel au 30 avril	Estimé 8 mois	Total	Écart
Ne générant pas de revenus additionnels	620	160	600	760	140
Maintien des actifs	503	135	451	586	83
Maintien et amélioration de la qualité du service	52	15	37	52	0
Respect des exigences	65	10	112	122	57
Générant des revenus additionnels	122	17	56	73	-49
Croissance des besoins de la clientèle	122	17	56	73	-49
Total	742	177	656	833	91

2019 : Total autorisé correspond aux décisions D-2019-030 et D-2019-068.

À la référence (ii) le Transporteur explique les écarts en maintien des actifs de la façon suivante :

« *En Maintien des actifs :*

- *à l'instar de 2018, des bris d'équipements plus importants que prévu pour un montant estimé de 30 M\$;*
- *des coûts de réalisation des travaux en « Lignes » plus importants que prévu pour un montant estimé de 5 M\$, en raison notamment de la rareté de la main d'oeuvre entrepreneurs ;*
- *des interventions en « Ouvrages civils » non prévues au moment de l'établissement du budget des investissements 2019, totalisant 8 M\$;*
- *la concrétisation d'une partie des projets démarrés dans le cadre de l'approche de surutilisation pour un montant anticipé de 15 M\$. Rappelons que l'approche de surutilisation permet de démarrer un volume plus élevé de projets pour pallier les aléas qui peuvent survenir en cours d'année et ainsi maximiser l'utilisation des montants autorisés par la Régie ;*
- *des investissements en actifs de soutien pour un montant supplémentaire anticipé de 11 M\$;*
- *Enfin, un total de 14 M\$ d'écart prévu pour une multitude d'éléments provenant de causes diverses. »*

À la référence (iii), le Transporteur explique l'écart des investissements de l'année 2018 notamment par :

« Des bris plus importants que prévu des équipements d'appareillage ont nécessité des remplacements en urgence pour un montant de 30 M\$.

Une partie de la « surutilisation » qui s'est concrétisée à la fin de l'année 2018 pour un montant de 15 M\$. Le Transporteur rappelle qu'il a considéré pour 2018 un taux de surutilisation de 113 % pour toutes les catégories d'investissement.

Enfin, 13 M\$ d'écart résulte de multitude d'éléments provenant de causes diverses. »

La référence (iv) mentionne :

« [38] Le Transporteur rappelle qu'il gère activement son plan d'investissements et qu'il procède à une surutilisation des montants autorisés pour pallier les sous-investissements liés aux aléas de projets qui peuvent survenir en cours d'année. L'utilisation de l'approche de surutilisation lui a permis d'atteindre, en 2017, le montant autorisé par la Régie. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer le budget qui avait été prévu pour des bris d'équipements pour les années 2018 et 2019.

Réponse :

- 1 **Les bris font partie de l'évolution normale du vieillissement des équipements**
2 **selon la Stratégie et sont intégrés à même les montants prévus en Maintien des**
3 **actifs.**
- 4 **En 2018, les investissements réels associés aux bris d'équipements étaient de**
5 **l'ordre de 60 M\$ alors que la moyenne historique réelle se situait à 30 M\$**
6 **indiquant ainsi au Transporteur que les bris ont été plus importants que prévu**
7 **de 30 M\$.**
- 8 **Pour 2019, le Transporteur prévoit également à l'instar de 2018 des bris plus**
9 **importants que prévu de 30 M\$. Cet écart sera toutefois confirmé lorsque le**
10 **montant réel des bris de 2019 seront connus.**

1.2 Veuillez présenter les investissements qui ont été réalisés pour des bris d'équipements sur la période 2015-2018.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 1.1.**

1.3 Veuillez présenter le budget prévu pour les bris d'équipements pour l'année 2020.

Réponse :

2 **Voir la réponse à la question 1.1.**

1.4 Étant donné que l'approche de surutilisation vise à pallier les sous-investissements, veuillez justifier l'utilisation de cette approche dans le cas où le budget prévu est dépassé.

Réponse :

3 **Le Transporteur rappelle que l'utilisation de l'approche de surutilisation vise à**
4 **dépenser pleinement le budget des investissements autorisé par la Régie¹. Elle**
5 **permet de démarrer en amont d'une année un plus grand nombre de projets**
6 **pour pallier les aléas inhérents à la gestion d'un volume important de projets.**
7 **Le taux de surutilisation est fixé l'année précédente et est réévalué**
8 **annuellement afin de refléter le comportement historique des projets.**

9 **Le Transporteur souligne que les écarts anticipés de 2019 sont en grande partie**
10 **attribuables à des causes autres que l'approche de surutilisation. En cours**
11 **d'année, le Transporteur constate la réalisation des projets et fixe le taux de**
12 **surutilisation de l'année suivante. En 2019, le Transporteur a ajusté à la baisse**
13 **à 110 % le taux de surutilisation de 2020 afin d'atteindre le budget des**
14 **investissements demandé.**

1.5 Veuillez expliquer la différence entre l'approche de surutilisation qui sert à pallier à des aléas qui peuvent survenir en cours d'année et les écarts qui résultent *de multitude d'éléments provenant de causes diverses*.

¹ Voir les réponses du Transporteur aux questions 4.1 à 4.4 de la demande de renseignements no 1 de la Régie du dossier R-4013-2017, [B-0011](#), HQT-3, Document 1.

Réponse :

1 **Les écarts mentionnés comme résultant d'une « multitude d'éléments**
2 **provenant de causes diverses » sont des écarts qui ne s'expliquent ni par la**
3 **surutilisation ni par les autres éléments décrits par le Transporteur dans ses**
4 **explications d'écarts pour l'année 2019.**

2. **Références :** (i) B-0013, page 13
 (ii) R-4059-2018, B-0004, page 22

Préambule :

La référence (i) mentionne que le Transporteur anticipe un montant supplémentaire de 11 M\$ pour des investissements en actifs de soutien, soit une augmentation de plus de 13%.

La référence (ii) présente les investissements de 2019 qui avaient été prévus pour les actifs de soutien.

Tableau 17
Investissements 2019 en Maintien - Actifs de soutien
(M\$)

	Budget Projets < 25 M\$
Matériel roulant	17
Équipements de laboratoire et outils	17
Équipements informatiques	34
Bâtiments administratifs	14
Total	82

Demandes :

- 2.1 Pour chacune des composantes des actifs de soutien, veuillez fournir le budget supplémentaire correspondant au montant total de 11 M\$.

Réponse :

1 **Le budget supplémentaire est constitué de 5 M\$ en matériel roulant et de 6 M\$**
2 **en équipements de laboratoire et outils.**

2.2 Pour chacune des composantes, veuillez justifier les dépassements en expliquant notamment la nécessité de prévoir ces dépassements dès 2019.

Réponse :

3 **Pour le matériel roulant, le Transporteur a optimisé la priorisation du**
4 **renouvellement du parc de véhicules afin d'assurer la pérennité et la stabilité à**
5 **long terme des flux d'investissement requis pour celui-ci. Pour les équipements**
6 **de laboratoire et outils, des besoins additionnels sont dus à l'augmentation des**
7 **activités prévues en 2019.**

3. **Références :** (i) B-0013, page 13
(ii) R-4059-2018, B-0004, page 26, Tableau 20
(iii) R-4059-2018, B-0030, page 9

Préambule :

Le tableau de la référence (i) montre que les investissements 2019 prévus de la catégorie Respect des exigences augmentent de 57 M\$, soit une augmentation de près de 88% par rapport au budget autorisé (122 M\$ vs 65 M\$ autorisés).

La référence (ii) présente un tableau reproduit ci-dessous qui montre les composantes du budget dans la catégorie Respect des exigences qui avaient été déposées initialement. Il est à noter qu'à la phase 2 du dossier R-4059-2018, un budget de 33 M\$ a été ajouté à la composante Lois règlements et avis comme cela est indiqué à la référence (iii).

Tableau 20
Investissements 2019 en Respect des exigences
(M\$)

Sources d'exigences	Budget Projets < 25 M\$
Lois, règlements et avis	0
Engagements contractuels	15
Normes ou encadrements internes	12
Exigences de la NERC	5
Total	32

Demandes :

3.1 Pour chacune des composantes de la catégorie Respect des exigences, veuillez fournir le budget supplémentaire correspondant au montant total de 57 M\$.

Réponse :

1 **Un montant de 55 M\$ est lié aux exigences en « Normes et encadrements**
2 **internes » et un autre de 2 M\$ est lié à des « Lois, règlements et avis ».**

3.2 Pour chacune des composantes, veuillez indiquer s'il y a eu des modifications aux lois, règlements, avis, engagements contractuels, normes, encadrements internes ou exigences de la NERC depuis le dépôt du dossier R-4059-2018, qui justifieraient le budget supplémentaire présenté à la référence (i).

Réponse :

3 **Il n'y a pas eu de telles modifications depuis le dépôt du dossier R-4059-2018.**

4 **À la suite du constat d'une détérioration prématurée et importante présentant**
5 **des enjeux significatifs pour la sécurité du personnel et du public, le**
6 **Transporteur a jugé les conséquences suffisamment sérieuses pour que des**
7 **mesures soient prises, justifiant le budget supplémentaire prévu en 2019.**

8 **Un report de ces investissements augmenterait le risque pour la santé et la**
9 **sécurité des employés et limiterait de façon importante les zones d'accès dans**
10 **les postes touchés.**

3.3 Dans l'affirmative veuillez fournir ces modifications, préciser, le cas échéant, l'impact de chacune et justifier en quoi celles-ci justifient le budget supplémentaire dès 2019.

Réponse :

11 **Sans-objet**

3.4 Dans la négative, veuillez justifier que le budget supplémentaire est requis dès 2019.

Réponse :

12 **Voir la réponse à la question 3.2.**

- 4. Références :** (i) B-0004, page 4.
(ii) B-13, page 13

Préambule :

La référence (i) déposée le 2 août 2019 mentionne :

« Le tableau 6 présente, sur la base des prévisions établies au 30 avril 2019, un budget estimé de 742 M\$. Le Transporteur informe la Régie que les informations actuelles indiquent que ce budget tend à excéder le montant autorisé. Les montants anticipés au 31 décembre 2019 sont en cours de validation et seront précisés à la Régie à la fin septembre 2019. »

Il apparaît qu'au moment du dépôt de la requête R-4097-2018 au mois d'août 2019, le Transporteur anticipait que le montant autorisé par la Régie pour l'année 2019 serait excédé.

La référence (ii) déposée le 7 octobre 2019 présente une mise à jour du budget prévu pour 2019 : une augmentation de 91 M\$ par rapport au budget autorisé par la Régie aux décisions D-2019-030 et D-2019-068.

Demande :

- 4.1 Veuillez indiquer les mesures que le Transporteur a prises et celles qu'il entend prendre pour respecter le budget autorisé par la Régie. Veuillez expliquer votre réponse

Réponse :

- 1 **Les résultats de 2018 et du budget révisé prévu de 2019 ont fait ressortir le**
2 **besoin d'apporter une attention particulière au flux annuels des projets**
3 **d'investissement.**
4 **Le Transporteur a révisé à la baisse le taux de surutilisation de 2020² afin de**
5 **maximiser l'atteinte du budget demandé à la Régie. Il a de plus resserré le suivi**
6 **des flux annuels des projets d'investissement inférieurs à 65 M\$.**

- 5. Références :** (i) B-0013, page 16.
(ii) R-4059-2018, B-0004, page 15

Préambule :

² [B-0020](#), HQT-1, Document 1 révisé le 18 octobre 2019, page 15.

La référence (i) présente le tableau suivant qui montre une prévision des investissements pour les années 2021 à 2023, sur la base du seuil de **65 M\$**. Les intervenants constatent une augmentation des investissements prévus de 2021 à 2023.

Tableau 7
Prévision des investissements
(M\$)

Catégorie d'investissement	2021	2022	2023
Ne générant pas de revenus additionnels	808	835	842
Maintien des actifs	717	736	739
Maintien et amélioration de la qualité du service	53	55	75
Respect des exigences	38	44	28
Général des revenus additionnels	191	175	179
Croissance des besoins de la clientèle	191	175	179
Total	999	1010	1021

La référence (ii) présente le tableau suivant qui montre une prévision des investissements pour les années 2020 à 2022, sur la base du seuil de **25 M\$**. Les intervenants constatent une diminution des investissements prévus de 2020 à 2022.

Tableau 7
Prévisions des investissements
(M\$)

Catégorie d'investissement	2020	2021	2022
Ne générant pas de revenus additionnels	613	590	610
Maintien des actifs	530	499	534
Maintien et amélioration de la qualité du service	54	60	55
Respect des exigences	29	31	21
Général des revenus additionnels	140	103	74
Croissance des besoins de la clientèle	140	103	74
Total	753	693	684

Les intervenants constatent une augmentation importante des investissements prévus en 2020 et 2021 de la référence (i) par rapport aux investissements prévus à la référence (ii).

Demandes :

- 5.1 Veuillez fournir un nouveau tableau correspondant au tableau de la référence (i) pour les investissements concernant uniquement les projets de moins de 25 M\$.

Réponse :

1 **Les prévisions des investissements de la référence (i) tout comme celles de la**
2 **référence (ii) sont fournies à titre indicatif. L'information documentaire déposée**
3 **au soutien du budget des investissements 2020 est complète et inclut tous les**
4 **renseignements exigés par le Règlement. Le budget des investissements des**
5 **années suivantes feront l'objet des prochaines demandes d'autorisation du**
6 **Transporteur. La demande des intervenants dépassent le cadre réglementaire**
7 **du présent dossier.**

5.2 Le cas échéant, veuillez expliquer l'augmentation des budgets prévus pour les investissements inférieurs à 25 M\$.

Réponse :

8 **Voir la réponse à la question 5.1.**